

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 1<sup>er</sup> juillet 2021  
Délibération n°20210701\_12

Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : **70**

Présents : 43

Pouvoirs : 4

Suppléants : 5

= **VOTANTS : 52**

- dont « pour » : 52

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

**Objet : CRTE Cœur de Charente : validation de la stratégie territoriale à inscrire au contrat et préfiguration du contrat**

Le jeudi 1<sup>er</sup> juillet 2021, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 25/06/2021, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle polyvalente de CHENON.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia – CHAMPALOUX Didier LIOT Gérard – BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick – MAINGUET Martine – GUYON Jean-Guy - BOIREAUD Philippe – COYAUD Pierrick – KAUD Pascal – CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire CHAUSSEPIED Pierre - DUGOIS Dominique - LAMAZIERE Véronique – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian THURU Marie-Danièle - HENTRY Jimmy - CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - PINEAU Francine – BEAU Jean-Yves – MUGNIER Pierre-Hermann - LAVERGNE Didier – BORDES Jean-Jacques – CLAVAUD Gérard - BONNET Franck – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - VERGNAUD David – BOUCHET Eric – LACROIX Aurélie BOURABIER Jacques – ETIENNE Murielle - SOURY Christine - CAMY Bruno - MAGNANT Jocelyne – JÉROME Géraldine.

Absents excusés :

BORNE Bernard représenté par BAUDRILLARD Agnès - suppléante

JEUNE Karine représentée par RAMOS Sylvie - suppléante

CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella représentée par LOTTE Michel - suppléant

GOYAUD Philippe représenté par DUPUY Marie-Christine – suppléante

MAGNANT Jacques représenté par PELISSIER Michel – suppléant

LEMAIRE Marie-Claude pouvoir à CROIZARD Christian

BERTRAND Didier pouvoir à PAPILLAUD Sonia

GIROUX-MALLOT Françoise pouvoir à BORDES Jean-Jacques

DE LUSTRAC Jean-Marc pouvoir à CAMY Bruno

Absents excusés : VIGNET Aurélie - TEILLET Anne - BRAUNBARTH Jean-Philippe.

Absents non excusés : COMBAUD Alain - GIRAUD-BERNARD Eric- AGUESSEAU Norbert – BLANCHON Alain FLAUD Yves – CECCHIN Catherine – PERRON Michelle - TEXIER Didier – DURAND Jean-Louis - CHARRIAUD Sébastien - LASBUGUES Elisabeth - POTELE Maryse - ROUMAGNE Magalie - MAHÉ Jacques - SEVRIT Raymond.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

**Objet : CRTE Cœur de Charente : validation de la stratégie territoriale à inscrire au contrat et préfiguration du contrat**

*Vu la circulaire ministérielle n°6231 en date du 20 novembre 2020 à l'attention des Préfets de Région et de Département relative à l'élaboration des contrats territoriaux de relance et de transition écologique dits « CRTE »,*

*Vu la conférence des maires de la communauté de communes Cœur de Charente réunie le 29 avril 2021, lors de laquelle la démarche d'élaboration du CRTE a été exposée en présence des représentants des services de l'Etat (Sous-Préfecture et ANCT),*

Monsieur le Président rappelle le souhait du Gouvernement d'engager la formalisation de contrats territoriaux de relance et de transition écologique entre l'État et les collectivités territoriales, en vue :

- à court terme d'associer les territoires au plan de relance, en favorisant l'investissement public et privé sur les territoires sur la période 2021-2022 ;
- à moyen terme, sur la durée du mandat 2020-2026, d'accompagner les collectivités dans leur projet de territoire, vers un nouveau modèle de développement plus résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire.

Monsieur le Président rappelle que le périmètre de contractualisation du CRTE retenu par l'ensemble des 9 intercommunalités de Charente est celui des communautés de communes et des communautés d'agglomération.

La Préfète a donc acté en janvier dernier le fait qu'elle signerait 9 CRTE en Charente à l'échéance du 30 juin 2021.

Monsieur le Président rappelle en effet que le périmètre ne pouvait être ni inférieur à la maille intercommunale ni supérieur à la maille départementale. Les EPCI étaient l'échelle à privilégier pour la signature des CRTE.

La communauté de communes a bénéficié de l'accompagnement technique du cabinet EY afin de formaliser sa stratégie territoriale pour la durée du mandat 2020-2026.

Monsieur le Président rappelle les grands marqueurs du territoire :

- un territoire comprenant 3 polarités : bassin de Vars au Sud, bassin de Mansle au Nord-Est et bassin d'Aigre au nord-ouest ;
- un territoire rural avec une agriculture qui représente 14,8 % des établissements ;
- un patrimoine historique, naturel et culturel riche ;
- une position « carrefour » à la croisée d'axes routiers majeurs tels que la RN 10 et le réseau départemental secondaire (RD 739, 737, 27) d'une part et d'un axe ferroviaire LGV Paris-Bordeaux comprenant une gare « TER » à Luxé (2h30 de Paris via Angoulême).

La vision stratégique proposée pour développer durablement le territoire :

***Développer l'attractivité de Cœur de Charente autour de projets économiques et structurants, vecteurs de cohésion sociale et de qualité de vie, et organiser leur ruissellement vers toutes les composantes du territoire.***

Pour y parvenir, il est proposé d'inscrire 3 orientations stratégiques au projet de territoire, à savoir :

1. Développer l'économie pour attirer de nouvelles populations et redynamiser le territoire
2. (Re)développer les services publics, les infrastructures d'accessibilité physiques et numériques du territoire et réaménager les centres-bourgs au service de l'attractivité du territoire
3. Construire le socle de la transition écologique du territoire

Monsieur le Président précise en outre que chaque année une convention financière annuelle sera établie et signée entre les collectivités territoriales et l'État, listant chaque action et leur financement qui feront l'objet d'un soutien financier de l'État.

Ainsi, des actions qui ne figureraient pas au CRTE signé courant juillet 2021, seront intégrées via la convention financière annuelle.

Il s'agit d'action qui pourraient être financées au titre des dotations d'investissement de l'Etat (DETR/DSIL) et d'appels à projet ou appel à manifestation d'intérêt de l'Etat à venir.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- **D'APPOUVER** la stratégie territoriale à inscrire au CRTE Cœur de Charente pour la période 2020-2026 ;
- **D'APPROUVER** les termes du CRTE cœur de Charente ;
- **DE SOUMETTRE** le projet de CRTE à la Conférence des maires de Cœur de Charente ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout acte en découlant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.  
Pour extrait conforme,

Le Président,

Christian CROIZARD

